

20 25

GUIDE

CONTRIBUTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES
dédiées aux collectivités.



Le service public de l'énergie et des réseaux dans l'Orne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Qui sommes-nous.....	p.3
Nature des projets.....	p.4
Classification des communes.....	p.5

RÉSEAUX



ÉLECTRICITÉ

Renforcement du réseau électrique.....	p.7
Enfouissement des réseaux.....	p. 8-9
Urbanisme, extension des réseaux.....	p.9
Sécurisation du réseau basse tension fils nus.....	p.10



GAZ

Réseau public de gaz.....	p.11
---------------------------	------



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairage public et géoréférencement.....	p.12-14
Signalisation lumineuse.....	p.14
Radars pédagogiques.....	p.15



SERVICE CARTOGRAPHIQUE

Portail des services du Te61.....	p.16-17
-----------------------------------	---------

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



MOBILITÉ

Bornes de recharge pour véhicules électriques.....	p.19
--	------



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Chaudière bois-énergie et réseau de chaleur.....	p.20-21
Photovoltaïque.....	p.22-23



GESTION ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Conseil en Énergie Partagé (CEP).....	p.24
Économe de flux.....	p.25
Groupement d'achats d'énergies.....	p.26
Formulaire « Un projet d'énergie renouvelable ? »	p.27
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).....	p.27



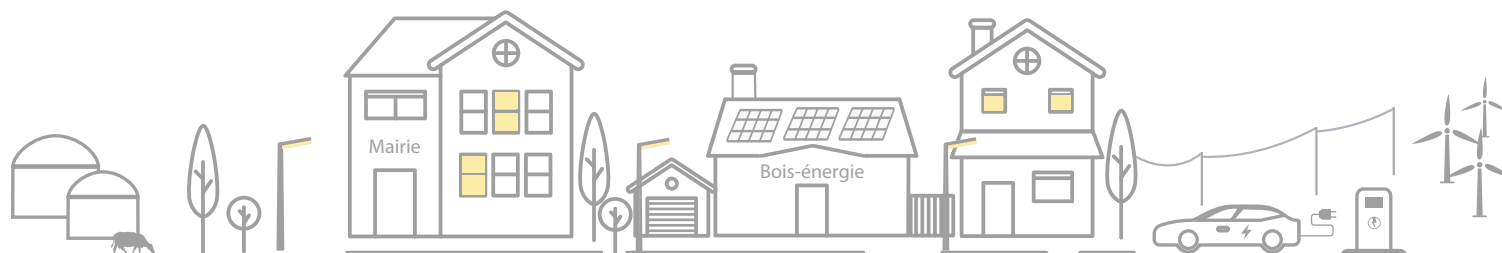
SHOWROOM DE L'ÉNERGIE

Exposition en cours.....	p.29
--------------------------	------

VOS INTERLOCUTEURS



Les élus.....	p.30
L'équipe.....	p.31





Historiquement :
un syndicat d'électrification rurale

Créé en 1948 sous le nom de SDCEO (Syndicat départemental des communes électrifiées de l'Orne), le Territoire d'Énergie Orne, ou appelé usuellement le « Te61 », est un syndicat mixte fermé qui réunit les 385 communes du département.

Toutes les collectivités adhèrent au Territoire d'Énergie Orne pour sa compétence fondatrice : l'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Électricité (AODE).

Il effectue, pour le compte des collectivités adhérentes, les travaux d'électrification : renforcement, sécurisation, enfouissement et extension des réseaux.

Aujourd'hui, le Te61 est l'acteur public des enjeux énergétiques du département.

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Te61 accompagne ses adhérents dans de nouvelles compétences telles que le gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables, la mobilité, les réseaux de chaleur bois-énergie ou encore la réalisation de conseils énergétiques sur les bâtiments publics.

Il apporte une expertise technique, difficile à mettre en œuvre à l'échelle d'une petite collectivité.

LE TE61 ŒUVRE AVEC LES COLLECTIVITÉS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET COHÉRENT.

⚡ ÉLECTRICITÉ

🌿 CHAUFFERIE BOIS-ÉNERGIE

🔧 RÉSEAUX DE CHALEUR

⚡ ÉOLIEN

🏠 ÉCLAIRAGE PUBLIC

🔥 GAZ

📋 CONSEILS ÉNERGÉTIQUES

☀️ PHOTOVOLTAÏQUE

🚗 MOBILITÉS DURABLES (bornes de recharge pour véhicules électriques, station biogaz naturel véhicules)

👥 GROUPEMENTS D'ACHATS D'ÉNERGIES

📍 SIG / PCRS / GÉORÉFÉRENCIEMENT

♻️ MÉTHANISATION

RÉSEAUX



Électricité

Renforcement du réseau électrique

En cas de mauvaise alimentation électrique, le Te61 intervient pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée.

Enfouissement coordonné des réseaux (électricité, éclairage et télécom)

L'enfouissement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication et tout autre réseau privé, permet d'améliorer l'aménagement paysager des communes.

Sécurisation du réseau basse tension *files nus*

Le Te61 investit, dans les communes rurales, pour la suppression progressive de ce type de réseau fragile et vétuste afin de les remplacer par des câbles torsadés plus résistants.



Gaz

Réseau public de gaz

Le Te61 est autorité organisatrice du gaz et assure le contrôle de la concession et le développement des réseaux pour les collectivités adhérentes.



Éclairage public et géoréférencement

Compétence éclairage public

Le Te61 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un transfert de compétence ainsi que la maintenance des installations d'éclairage et de mise en valeur par la lumière.

Géoréférencement

Le Te61 propose la prestation de géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Signalisation lumineuse

Le Te61 propose d'accompagner les collectivités sur la mise en place de signalisation lumineuse tricolore.

Radars pédagogiques

Le Te61 offre la possibilité aux collectivités d'acheter ou de louer des radars pédagogiques.



Service cartographique

Système d'Information Géographique (SIG)

Afin de centraliser et d'uniformiser les données « métiers », le Te61 propose la mise à disposition d'un portail numérique de type Système d'Information Géographique (SIG).

Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le PCRS est une cartographie du territoire réalisée à partir d'images aériennes à haute résolution. Le Te61 est l'autorité publique locale compétente qui coordonne la mise en place du PCRS dans le département.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Mobilité

Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Te61 exploite le réseau de borne de recharge publiques « 61mobility ».



Développement des énergies renouvelables

Chaufferie bois-énergie et réseau de chaleur

Une solution « clé en main » pour permettre de réaliser des chaufferies bois-énergie alimentant les bâtiments publics des collectivités adhérentes.

Photovoltaïque

Le Te61 propose aux collectivités d'assurer le financement, l'exploitation et l'entretien d'installations photovoltaïques (toitures bâtiments publics, ombrières sur parking, parcelles...).



Gestion et maîtrise de l'énergie

Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le Te61 propose aux collectivités une prestation de Conseil en Énergie Partagé afin d'agir concrètement sur le patrimoine et réaliser des économies.

Économe de flux

Le Te61 propose, en mutualisant les moyens, un service « d'économe de flux » pour les collectivités et les EPCI désireuses de mettre en place une gestion des fluides énergétiques sur le long terme.

Achat d'énergies

Afin d'optimiser les achats d'énergies, le Te61 propose un groupement de commandes d'énergies.

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Le Te61 et le Conseil Départemental de l'Orne mettent à disposition des communes une plateforme de comparaison des primes de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).



SHOWROOM DE L'ÉNERGIE

Venez découvrir notre exposition « Le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie ».

CLASSIFICATION DES COMMUNES

Un repère pour calculer le montant des aides financières.

La classification des communes est établie selon les bases suivantes :

1. Régime d'électrification rurale

L'arrêté préfectoral de l'Orne du 23 décembre 2020 fixe la liste des communes bénéficiant du régime d'électrification rurale à compter du 1^{er} janvier 2021.

2. Perception ou non de la Taxe Intérieure de Consommation Finale sur l'Électricité (TICFE).

TICFE



Le Te61 perçoit directement la Taxe Intérieure de Consommation Finale sur l'Électricité (TICFE) pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Certaines communes de plus de 2 000 habitants font le choix de reverser tout ou partie de la TICFE au syndicat. Cette taxe est payée par les consommateurs d'électricité ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA.

Avant de parcourir ce guide, référez-vous au tableau ci-dessous pour connaître la classification de votre collectivité et ainsi le montant des aides.

Classification des communes (A,B1,B2,C)	
A	: commune urbaine ne reversant pas la TICFE au Te61.
B1	: commune en régime mixte : commune nouvelle dont une partie relève du régime d'électrification rurale et reverse une fraction de la TICFE au Te61 (Domfront-en-Poiraie, La Ferté-Macé, Tinchebray-Bocage).
B2	: commune urbaine reversant la totalité de la TICFE au Te61 (Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, Cerisé, La Lande-Patry, Rai, Saint-Langis-lès-Mortagne, Saint-Pierre-du-Regard, Saint Sulpice-sur-Risle, La Selle-la-Forge, Valframbert).
C	: commune rurale reversant la totalité de la TICFE au Te61.

À noter

Toutes les communes de l'Orne sont adhérentes au Te61.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, une contribution annuelle aux frais d'administration générale du syndicat est demandée aux collectivités adhérentes. **Cette contribution s'élève à 15 euros par an.**

RÉSEAUX





RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers.

Les travaux de renforcement consistent à adapter le réseau public à l'accroissement de la demande en électricité.

En cas de mauvaise alimentation électrique, une intervention est nécessaire pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée, afin de résorber les chutes de tension et réajuster les besoins en puissance.



Financement des travaux de renforcement	
A B1 B2 : communes urbaines	Enedis finance à 100 %
B1 : communes déléguées rurales d'une commune nouvelle	 Te61 finance à 100 %
C : communes rurales	 Te61 finance à 100 %

En cas de problème sur votre réseau électrique, n'hésitez pas à nous le signaler !

Si vous, ou vos administrés, rencontrez des problèmes de chutes de tension, n'hésitez pas à nous le signaler en remplissant un formulaire sur notre site internet.

Le Territoire d'Énergie Orne se charge de l'enregistrement de votre demande et de la transmission au service d'Enedis. Après étude, si la chute est détectée, un dossier est constitué et le client est informé par courrier.

À noter : le Te61 possède trois DAT* sur le territoire, mobilisables selon les besoins.

*Décaleur Adaptateur de Tension



www.te61.fr



Pour accéder au formulaire, rendez-vous sur « www.te61.fr » onglet : « Un problème sur les réseaux ? ».



Le Te61 est attentif à l'organisation du chantier pour une réalisation dans les délais les plus courts et dans le respect d'une démarche de qualité.

Les travaux d'enfouissement sont effectués à la demande des collectivités, après étude et validation du bureau syndical.

Améliorer l'aménagement paysager des communes par la mise en souterrain.

Les travaux d'enfouissement (effacement) coordonnés des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication des communes participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, ainsi qu'à l'embellissement des centres-bourg.

Le Territoire d'Énergie Orne assure la maîtrise d'ouvrage des opérations pour l'ensemble des communes rurales et urbaines du département en basse tension.

En cas de délégation/transfert de compétence, il coordonne les enfouissements de réseaux dans une seule et unique tranchée, limitant ainsi les coûts, les délais de réalisation et les interventions multiples sur la voirie.

Financement des travaux d'enfouissement de réseaux électriques Basse Tension (BT)

B1	Commune déléguée rurale d'une commune nouvelle	 Le Te61 finance à 100 %
B2	Commune urbaine reversant la totalité de la TICFE	
C	Communes rurales	

DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE GÉNIE CIVIL ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOM TRANSFERT DE COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

Une mutualisation des tranchées se fait par convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil EP et/ou RT (Réseaux Télécommunication).

Convention individuelle par chantier, chiffrage : selon bordereau de prix + actualisation + divers et imprévus + maîtrise d'oeuvre (6%).
 Facturation à la réception selon les travaux réalisés + maîtrise d'oeuvre.



Les enfouissements des réseaux en milieu urbain relèvent du domaine du Territoire d'Énergie Orne.

La participation du Te61 pour les communes urbaines ne reversant pas la TICFE **est fixée à 50 %**.
Le montant de cette participation peut être bonifié si la collectivité répond aux critères fixés par le syndicat (voir tableau ci-dessous).

Type de collectivité	Participation de base du Te61	Si transfert EP et/ou gaz	Total si transfert
A B1 *	 50 %	 +25 %	 Jusqu'à 75 % de participation du Te61

*B1 urbain = Domfront-en-Poiraise, La Ferté-Macé, Tinchebray-Bocage

Coût de la maîtrise d'oeuvre : 6 % sur le montant HT des travaux.

URBANISME, EXTENSION DES RÉSEAUX





Attention : ce service ne s'applique pas pour les demandes des particuliers.



Le Te61 devient maître d'ouvrage sur tous projets où le pétitionnaire est une collectivité rurale ou urbaine reversant au moins 50 % de la TICFE au Territoire d'Énergie Orne.

Votre contact :
urbanisme@te61.fr

Extension des réseaux pour les projets publics			
Type de collectivité	Participation Te61	Part restant à charge de la collectivité (sur la base du montant HT)	Maîtrise d'ouvrage
Régime rural C	 80 %	20 %	 Te61
Régime urbain reversant l'intégralité de leur TICFE B2			
Régime mixte (commune nouvelle dont une partie relève du régime d'électrification rurale) : Uniquement les communes en régime rural reversant la TICFE de leur territoire. B1 rural			
Régime urbain ne reversant pas la TICFE A B1	Enedis participe à hauteur de 40 %	60 %	Enedis

Coût de la maîtrise d'oeuvre : 6 % sur le montant HT des travaux.

Les branchements seront réalisés par le Te61 dans le cadre d'une extension mais la facturation restera toujours réalisée par Enedis.

Fils nus



Remplacement des fils nus par un câble torsadé.





SÉCURISATION DU RÉSEAU BASSE TENSION FILS NUS

Le réseau basse tension en fils nus, construit antérieurement aux années 1970, est particulièrement fragile, notamment face aux contraintes climatiques.

Il existe plusieurs sections dans les fils nus. Les « faibles sections » sont les plus sensibles à ces aléas.

Le Te61 investit pour la suppression progressive de ce type de réseau dans les communes rurales en le remplaçant si possible par un réseau aérien torsadé.

Financement des travaux de sécurisation du réseau électrique

A B1 B2 : communes urbaines	Enedis finance à 100 %
B1 : communes déléguées rurales d'une commune nouvelle	 Te61 finance à 100 %
C : communes rurales	 Te61 finance à 100 %

RÉSEAU PUBLIC DE GAZ

Les réseaux de distribution sont la propriété des collectivités ou de leurs groupements. Comme pour les réseaux électriques, le **Territoire d'Énergie Orne est l'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz (AODG) pour le compte des collectivités qui ont souhaité lui transférer cette compétence.**



Le rôle du Te61 en tant qu'AODG : veiller au contrôle et à la sécurité du réseau gaz de la collectivité.

Il assume aussi la responsabilité en cas d'accident

Le Te61 réalise pour le compte de la collectivité un audit financier et technique du réseau gaz en effectuant le contrôle obligatoire des activités du concessionnaire. Celui-ci comprend :



- L'analyse de l'état du patrimoine (évolution, âge, matériaux...)
- Le fonctionnement du réseau (incidents, maintenance...)
- La qualité de l'énergie distribuée et les investissements réalisés
- L'état financier et comptable des concessions de service public.

En prenant la responsabilité du réseau gaz, le Te61 libère les communes des contraintes liées à cette compétence technique et complexe.

Bon à savoir

Ce service peut également concerner les communes non desservies dans le cas où elles souhaiteraient l'être. Pour des projets de desserte, le Territoire d'Énergie Orne propose une expertise sur la rentabilité et la faisabilité de l'opération via la procédure de délégation de service public (DSP).

Votre contact :
Tom Besnier
tom.besnier@te61.fr



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous apporter un service lumineux !

L'OFFRE : 18 € HT PAR POINT LUMINEUX ET PAR AN

En option : maintenance des armoires 36 € HT

INVESTISSEMENT

- > Travaux d'extension d'éclairage public
- > Travaux liés aux effacements de réseaux
- > Travaux de renouvellement et de rénovation
- > Travaux de réfection d'armoires de commande



MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

- > Armoires et coffrets de commande
- > Les consoles, crosses et mâts
- > Les luminaires, lampes
- > Les prises festives intégrées aux candélabres
- > Recensement des pannes dans le logiciel

La compétence éclairage public inclut l'investissement et la maintenance des installations.

Le Te61 assure l'entretien de votre patrimoine...

- TOUS LES ANS : **contrôle des armoires**
- TOUS LES 2 ANS : **visite de nettoyage**
- TOUS LES 4 ANS : **entretien préventif relampage**

Taux de participation du Te61 avec transfert de compétence

Nature	B1 rural	B2	C	A B1 urbain	Maîtrise d'œuvre Te61
Cotisation à la compétence	18 € HT par point lumineux				/
Création de mise en valeur du patrimoine	Pas de participation financière				
Extension d'un réseau d'éclairage public Rénovation mise en valeur de patrimoine	Jusqu'à 40 %			/	6 %
Effacement	Jusqu'à 40 %			/	
Renouvellement Rénovation armoire éclairage public	Jusqu'à 40 %			Jusqu'à 10 %	
Programme d'éradication des lampes à vapeur de mercure	Jusqu'à 70 % (Plafonné à 650 € HT par luminaire fourni et posé)			Jusqu'à 10%	
Accident	Sur devis				
Géoréférencement	Jusqu'à 50 %				
Horloge connectée	Jusqu'à 50 %				
Plafond de subvention	1 200 000 €				

Vos contacts

Stéphane Bêland
stephane.beland@te61.fr

David Maillard
david.maillard@te61.fr



Grâce à notre application, vous pouvez gérer votre patrimoine d'éclairage public, déclarer vos pannes et répondre aux DT-DICT en quelques clics !



Le saviez-vous ?

Le syndicat met à disposition des collectivités adhérentes un espace en ligne dédié à l'éclairage public. Accessible depuis notre site www.te61.fr ce portail sécurisé permet de gérer de façon simple et pratique votre patrimoine d'éclairage public. Cette prestation est incluse dans la compétence et n'engendre pas de surcoût.



Consulter votre patrimoine éclairage public



Déclarer instantanément une panne



Répondre aux DT/DICT grâce à un formulaire pré-rempli

FONDS VERT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Te61 est lauréat du programme Fonds vert décerné par l'État, dans l'objectif d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

>> Conditions financières pour les collectivités ayant transféré la compétence avant avril 2023

Type de programme « Fonds vert »	C	B2	A B1
Renouvellement luminaire boule sans génie civil	Jusqu'à 65 %	Jusqu'à 65 %	
Éradication des lampes à vapeur de mercure sans génie civil	Jusqu'à 80 %	Jusqu'à 80 %	Jusqu'à 35 %
Remplacement des lampes > 150W Sodium Haute pression sans génie civil	Jusqu'à 80 %	Jusqu'à 80 %	

>> Conditions financières pour les collectivités ayant transféré la compétence entre mai 2023 et juin 2024

Type de programme « Fonds vert »	C	B2	A B1
Renouvellement luminaire boule sans génie civil	Jusqu'à 55 %	Jusqu'à 55 %	
Éradication des lampes à vapeur de mercure sans génie civil	Jusqu'à 80 %	Jusqu'à 80 %	Jusqu'à 25 %
Remplacement des lampes > 150W Sodium Haute pression sans génie civil	Jusqu'à 55 %	Jusqu'à 55 %	

Les luminaires installés exclusivement en LED, permettent les actions environnementales suivantes :

- Réduction de la pollution lumineuse avec la suppression de la lumière diffusée vers le ciel.
- Création de trame noire : optimisation des horaires d'allumage pour favoriser les déplacements de la faune.
- Utilisation de température de couleur adaptée à la biodiversité.



PRESTATION DE GÉORÉFÉRENCEMENT DE VOTRE RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC



Réseau d'éclairage public non géoréférencé.



Réseau d'éclairage public géoréférencé.

Dates d'obligations légales de géoréférencer vos réseaux sensibles dont vous êtes l'exploitant (comme l'éclairage public) :

- **Communes urbaines :**
Depuis le 1^{er} janvier 2020
- **Communes rurales :**
Au 1^{er} janvier 2026

Le saviez-vous ?

Géoréférencer votre réseau d'éclairage public et répondre aux DT-DICT avec un réseau localisé est une obligation légale. Le Territoire d'Énergie Orne accompagne les collectivités dans cette démarche en proposant une prestation clé en main. L'ensemble des données récoltées sont vérifiées et ajoutées directement dans l'espace numérique dédié à l'éclairage public. Ainsi, chaque adhérent peut consulter en quelques clics son patrimoine et déclarer une panne par exemple.



Conditions

- Adhérer à la compétence éclairage public
- Participation financière du Te61 : jusqu'à 50 % du devis



Au Te61, un agent géomètre-topographe est spécialisé dans ce domaine. Le syndicat est certifié par la société « Bureau Veritas » en tant que prestataire en localisation des réseaux pour l'option géoréférencement et détection.

Prestataire
localisation réseaux

Géoréférencement
& détection
BUREAU VERITAS
Certification



PRESTATION SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE

À la demande des collectivités adhérentes, le Te61 peut intervenir en investissement et en maintenance sur le matériel de signalisation lumineuse tricolore pour l'aménagement des carrefours routiers.

Les prestations se font sur devis. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre service éclairage public.



RADARS PÉDAGOGIQUES

La prévention avant tout.

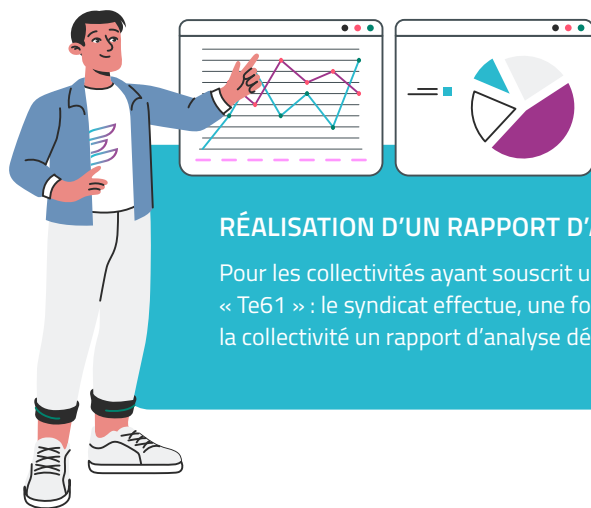
Véritable outil de prévention, le radar pédagogique permet à la commune de récolter de précieuses indications grâce à une analyse des données. Il aide à établir un lien entre la réglementation locale et le comportement de l'usager sur la route. À l'achat ou en location, ce dispositif favorise la réduction de vitesse dans les agglomérations.

Le Te61 réalise un accompagnement technique, financier et réglementaire : du choix du matériel jusqu'à la pose.

Achat	Location (déductible d'un achat)
Fourniture et pose d'un radar avec alimentation solaire (incluant fourniture et pose du massif béton) Prix : sur devis <i>selon le type de prestation et actualisation des prix du marché</i>	600 € HT tout compris pour une durée de 6 mois. 450 € HT de frais de déplacement durant la période de location.
Entretien, maintenance et exploitation des données	
100 € / an HT et par radar	Inclus (extraction des données 1 fois tous les 6 mois.)

Le forfait « entretien et maintenance » concerne exclusivement les radars du Te61.

Coût de la maîtrise d'œuvre : un taux de 6 % est appliqué.



RÉALISATION D'UN RAPPORT D'ANALYSE DE VOS DONNÉES.

Pour les collectivités ayant souscrit un contrat de maintenance et disposant d'un radar « Te61 » : le syndicat effectue, une fois par an, une extraction des données et remet à la collectivité un rapport d'analyse détaillé (papier et numérique).



Les +

- Une expertise sur le matériel et la pose selon les besoins (alimentation solaire, alimentation batterie, personnalisation du radar...).
- Une installation temporaire ou définitive.
- Une analyse précise des données : Vitesse, nombre de passages, nombre d'excès...
- Une mutualisation des moyens par la mise à disposition d'un marché départemental.



Votre contact :
Damien Danguy
signalisation@te61.fr

PORTAIL DES SERVICES DU Te61

Un outil numérique pour visualiser l'emplacement des données sur votre territoire !

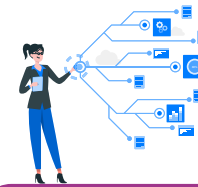
Grâce à l'application « portail des services » accessible depuis notre site www.te61.fr, vous pouvez désormais gérer de façon simple et pratique tous types d'informations géographiques de votre patrimoine, 3 modules sont proposés.



Accès au PCRS

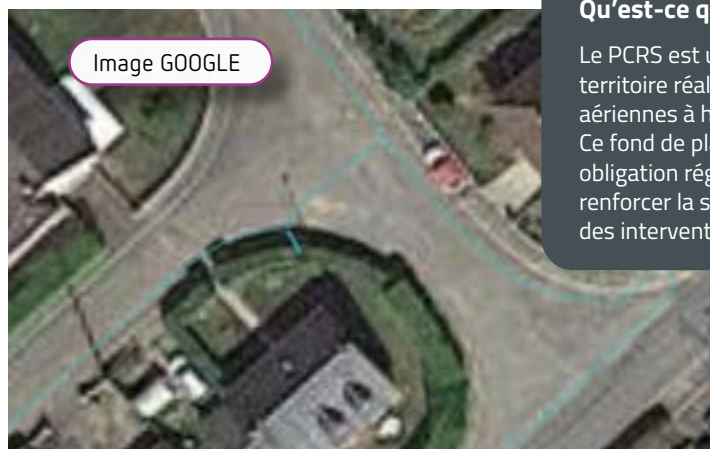
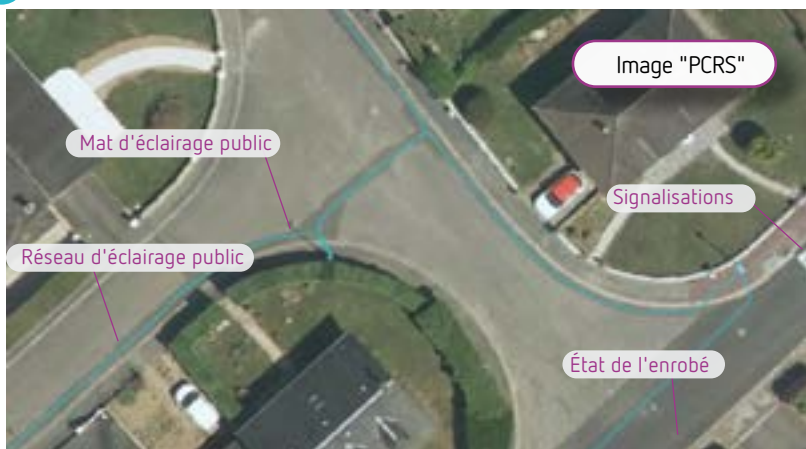


Répondre aux DT/DICT
grâce à un formulaire pré-rempli



Intégration de données
« à la carte »

1 Accès au Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)



Qu'est-ce que le PCRS ?

Le PCRS est une cartographie du territoire réalisée à partir d'images aériennes à haute résolution. Ce fond de plan répond à une obligation réglementaire et vise à renforcer la sécurité et l'efficacité des interventions sur les réseaux.

Format "Image" avec une résolution 5 CM : ici l'exemple de Saint-Bômer-les-Forges

2 Outil de réponse aux DT/DICT sur vos réseaux pour simplifier vos démarches !



Cette application vous accompagne dans la réponse aux DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux, il récupère l'emprise de la DT-DICT et prépare une réponse automatique en superposant cette dernière avec votre réseau. Pour rappel, la réponse aux DT-DICT est une obligation légale.

Un plan est généré automatiquement par la suite, accompagné du récépissé de réponse prérempli.

Ce module inclus également :

Une intégration d'un thème de données réseaux
au choix : eau potable, assainissement, réseau de chaleur...,
pour répondre aux DT-DICT.

Le petit plus... :

accès à l'Orthophoto de l'IGN, le plan cadastral de la DDFIP, les données cartographiques actualisées au moins une fois par an des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Géoportail de l'urbanisme.

3 Intégration de données "à la carte" (offre thème)

Maîtriser l'emplacement des données du patrimoine communal (réseaux, mobilité, urbanisme, espaces verts...) dans un seul et même espace, c'est possible !

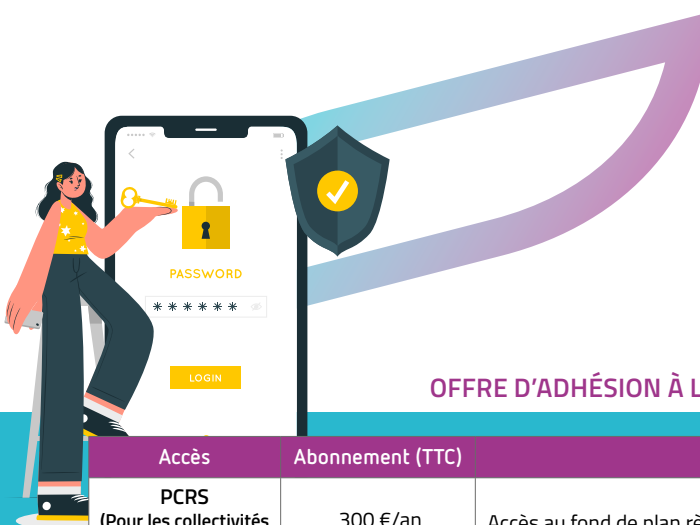
Avec l'offre "à la carte", le Territoire d'Énergie Orne propose aux collectivités la possibilité d'ajouter n'importe quelle couche de réseaux/données souhaitées sur un fond de plan PCRS.



TYPES DE DONNÉES

- > Réseau d'électricité, de gaz, assainissement, eau
- > Mobilité : pistes cyclables, chemins de randonnées, abribus
- > Espaces verts
- > Urbanisme
- > Données sur le climat ...

Ces données intégrées peuvent être transmises par la collectivité ou mises à disposition par le Te61.



OFFRE D'ADHÉSION À L'APPLICATION « PORTAIL DES SERVICES »

Accès	Abonnement (TTC)	Descriptif de l'offre
PCRS (Pour les collectivités non-adhérentes)	300 €/an	Accès au fond de plan règlementaire (PCRS) sur l'ensemble de votre territoire.
DT-DICT + un thème réseau (*) au choix	500 €/an	Accès à l'outil Next'DICT qui vous accompagne dans la réponse aux DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux. ----- Intégration d'un thème de données de votre choix : eau potable, assainissement, réseau de chaleur, etc. Accès à l'Orthophoto de l'IGN, la matrice cadastrale de la DDFIP
Offre thème*	200€/thème/an	Visualisation de votre patrimoine : intégration du thème de votre choix.

(*) un thème peut comporter plusieurs couches. Exemple : le thème réseau d'eau potable peut comporter le réseau, les vannes, les bouches à clés, les bornes incendies, compteurs, etc.

L'ADHÉSION DES COLLECTIVITÉS SE FAIT PAR VOIE DE DÉLIBÉRATION, ET PAR CONVENTION PRÉCISANT LES MODALITÉS D'ACCÈS ET LES CLAUSES DE CONFIDENTIALITÉ.



Votre contact :
Dyhia Taleb
dyhia.taleb@te61.fr

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 61mobility

Répondre au développement du véhicule électrique en France.



Le Territoire d'Énergie Orne exerce, depuis 2015, la compétence : « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables » (IRVE). C'est à ce titre que le syndicat a piloté le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'Orne.

Les bornes sont réparties tous les 15-20 Km, dans un maillage départemental validé selon les critères de l'ADEME, en concertation avec les acteurs locaux (Région, Département, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - PETR) et les collectivités ayant transféré la compétence IRVE au Te61.



ACCÉLÉRÉE
(22 kVa)
x108



RAPIDE
(50 kVa)
x2



TRÈS HAUTE
PUISSANCE
(100 kVa)
x4

Financement

Le Te61 propose toujours aux collectivités* de bénéficier d'un accompagnement technique et d'une aide financière jusqu'à **20% du prix de l'installation** sur la fourniture et la pose d'une borne 22kVa.

** sous réserve que la collectivité soit adhérente au Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).*

114 bornes de recharge dans l'Orne

Accessibles 24h/24 - 7j/7

Type de collectivité	Montant de la participation des collectivités aux frais de fonctionnement
C B2	500 € HT par an (par borne)
A B1	1 000 € HT par an (par borne)

Accessibilité des bornes

Que vous soyez habitant du territoire ou simplement en itinérance, les bornes 61mobility sont accessibles par :

- Badge d'un opérateur de mobilité
- Carte bancaire sans contact
- Carte bancaire via www.61mobility.fr



www.61mobility.fr

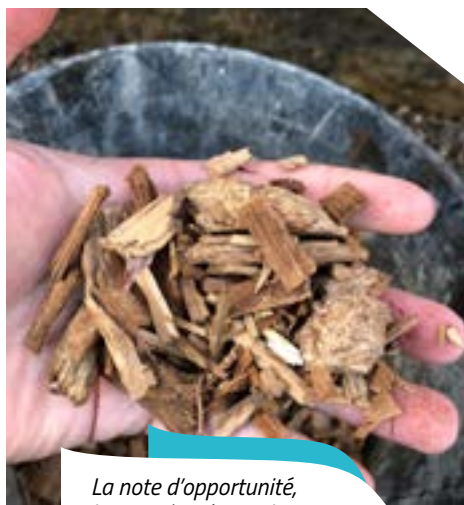
61MOBILITY.FR,
LE SITE DÉDIÉ AU SERVICE

Rendez-vous dès à présent sur www.61mobility.fr pour consulter les tarifs, vous abonner en quelques clics et visualiser en temps réel la carte interactive des bornes.

CHAUFFERIE BOIS-ÉNERGIE ET RÉSEAU DE CHALEUR

Utiliser une ressource locale pour chauffer les bâtiments publics et contribuer à la transition énergétique.

L'installation d'une chaufferie et de son réseau de chaleur associé offre de nombreux avantages, notamment la mutualisation de la maintenance et de l'approvisionnement en combustible, ainsi qu'une optimisation des coûts de l'énergie.



La note d'opportunité, la première étape du projet.

Transférer la compétence « Production et/ou distribution de chaleur » au Te61 pour un service « clé en main ».



Par transfert de compétence, le Territoire d'Énergie Orne devient maître d'ouvrage du projet. La collectivité adhérente bénéficie ainsi des services, de l'expertise et de l'accompagnement d'un technicien pour la mise en œuvre de la chaufferie bois-énergie et de son éventuel réseau de chaleur associé.

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ !

Afin de savoir si la création d'une chaufferie bois-énergie est envisageable, le Te61 propose la réalisation d'une note d'opportunité.

Cette note d'opportunité a pour objectif de définir le cahier des charges d'un projet. Celle-ci ne se substitue pas à une étude de faisabilité ultérieure, néanmoins, pour les installations de petites puissances, elle est souvent la seule étape de pré-étude nécessaire.

AIDE « COUP DE POUCE »



5 000 €, c'est le coût moyen réel d'une note d'opportunité.

Le Te61 apporte une aide financière « coup de pouce » réduisant ainsi le reste à charge pour les collectivités (cf tableau ci-contre).

TARIFS HT NOTE D'OPPORTUNITÉ | Reste à charge pour la collectivité

Nombre de bâtiments par chaufferie	Type de collectivité				
	EPCI	A	B1	B2	C
1 à 2 bâtiments	2 000 €				
3 à 5 bâtiments	3 500 €				
6 bâtiments et plus	4 500 €				

À noter : 1. Si le projet se réalise, **le prix de la note d'opportunité sera déduit du montant total du projet.**

2. Si le projet ne se réalise pas, la collectivité et le Te61 partageront les frais d'étude de la note d'opportunité comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les investisseurs se positionnent peu sur le marché des « petites » chaufferies bois en raison de la faible rentabilité de ce marché. C'est pourquoi le Te61 souhaite accompagner les collectivités dans ce type de projets.



LES MISSIONS DU TE61

- **Étudier** les solutions techniques
- **Investir et accompagner** dans la mise en place de la chaufferie et son réseau de chaleur
- **Exploiter** les installations avec la collectivité adhérente

+ LE SYNDICAT DÉVELOPPE ET ACCOMPAGNE LE PROJET, LES COÛTS ASSOCIÉS À CETTE MISSION SONT PORTÉS EN PARTIE PAR LE Te61.

Une participation est demandée aux bénéficiaires du projet selon les modalités suivantes :

Phase de développement et de construction

Montant du projet (HT)	Missions Te61
Jusqu'à 200 000 €	2,50 %
Entre 200 000 € et 400 000 €	2 %
Entre 400 000 € et 600 000 €	1,50 %
Au-delà de 600 000 €	1 %

- Exemple de calcul pour un projet d'un montant de 500 000 € :
 $200\,000\text{ €} \times 2,50\% + 200\,000\text{ €} \times 2\% + 100\,000\text{ €} \times 1,50\%$

Phase d'exploitation

Forfait de 1 000 € HT par an



LES + DU BOIS-ÉNERGIE



Encourager l'économie locale

Le bois constitue un gisement énergétique important et disponible sur le territoire ornaïs.



Bénéficier d'une énergie économiquement compétitive

Un combustible bon marché et moins fluctuant que les énergies fossiles.



Favoriser une énergie renouvelable

Le bois-énergie se substitue aux consommations d'énergies fossiles (gaz, fioul).

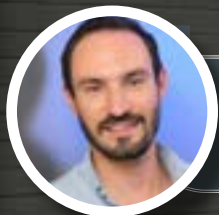


Centraliser les moyens de production de chaleur

Limitant ainsi les coûts de maintenance et d'approvisionnement en combustible pour votre commune.

Chaufferie bois-énergie
de Rémalard-en-Perche

territoire
d'énergie
ORNAIS



Votre contact :
David Durand
david.durand@te61.fr



LE PHOTOVOLTAÏQUE

dans l'Orne pour développer des projets de territoire.

Le Territoire d'Énergie Orne propose aux collectivités d'assurer le financement, l'exploitation et l'entretien d'installations photovoltaïques de plus de 200 m².

La note d'opportunité : la première étape du projet

Afin de savoir si la pose de panneaux photovoltaïques est envisageable, le Te61 propose la réalisation d'une note d'opportunité. Cette note d'opportunité a pour objectif de définir la faisabilité et le cahier des charges du projet. Si la collectivité donne suite au projet photovoltaïque proposé par le Te61, des études complémentaires notamment structurelles pourront être nécessaires. Le Te61 interviendra sur le projet, de l'appel d'offre à l'exécution des travaux.



TARIFS HT NOTE D'OPPORTUNITÉ | RESTE À CHARGE COLLECTIVITÉ

Nombre de bâtiments étudiés	EPCI	Communes		
		A	B1	B2 C
1 à 2 bâtiments	300 €	300 €	250 €	
3 à 5 bâtiments	400 €	400 €	350 €	
6 à 9 bâtiments	500 €	450 €	400 €	
10 bâtiments et plus	Sur devis	Sur devis	Sur devis	

La note d'opportunité est gratuite si la commune réalise le projet avec le Te61.

LES AVANTAGES POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

- Un investissement supporté intégralement par le Te61
- Aucune démarche administrative
- Des retombées économiques locales : un partage de revenus entre le Te61 et la collectivité une fois l'installation amortie



Vous possédez un terrain dégagé, relativement plat de type friche industrielle, classé en zone industrielle ou pour lequel aucune autre activité n'est envisageable ?

Transformez-le en une centrale solaire au sol, qui constituera un usage d'utilité publique et une production locale d'énergie.



Friches industrielles, anciens sites d'enfouissement... valorisez votre patrimoine !



1 ha



260 foyers



1 100 MWh/an



OMBRIÈRES SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT



L'article 40 de la loi APER de mars 2023 rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur les nouveaux parcs de stationnement extérieurs et ceux existants :

1^{er} juillet 2023 pour toute nouvelle autorisation d'urbanisme

1^{er} juillet 2026 pour les parkings de plus de 10 000 m²

1^{er} juillet 2028 pour les parkings de plus de 1 500 m²

Le syndicat propose aux collectivités d'étudier les projets à partir de 500 m² d'ombrières (exemple : couverture de parking, de boulodrome, terrain de tennis, multisports...)



TOITURE DES BÂTIMENTS



Maison des entreprises à Saint-Hilaire-le-Châtel (réalisation Te6 1)

Pour les toitures des bâtiments neufs et rénovation de bâtiments : les nouvelles constructions ainsi que les extensions et rénovations lourdes de plus de 500 m² au sol sont concernés par l'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques avec un taux de couverture minimal de :



30 % à partir du 1^{er} juillet 2023

40 % à partir du 1^{er} juillet 2026

50 % à partir du 1^{er} juillet 2027



Un agent dédié pour vous accompagner et vous guider dans le développement de projets photovoltaïques et éoliens (selon les territoires).

Mis en place et cofinancé par l'ADEME, l'Agence de la Transition Écologique, le dispositif « les Générateurs » est porté en Normandie par les syndicats d'énergie du Territoire d'Énergie Normandie (TEN). Des conseillers spécialisés dans les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) sont intégrés aux équipes des syndicats membres du TEN. Leur mission : accompagner les collectivités dans le développement de projets liés aux énergies renouvelables.

Quelque soit la puissance du projet, les Générateurs fournissent un appui technique, juridique et financier, permettant d'informer les élus dans la phase d'émergence d'un projet. Ils agissent en toute neutralité pour rassurer les populations et défendre les intérêts des territoires.

Ce dispositif est particulièrement précieux pour les collectivités qui ne disposent pas de service technique.



Votre contact :
Hélène Tesson
helene.tesson@te6 1.fr

1. Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Les collectivités peuvent faire appel au Te61 pour auditer un ou plusieurs de leurs bâtiments publics. Le conseiller réalise un bilan énergétique et définit les objectifs et les priorités. Il propose des solutions concrètes pour réduire les dépenses en maîtrisant les consommations et en limitant l'impact environnemental de vos bâtiments. La mission se fait sur une durée d'un an. Le rapport final remis permet à la collectivité d'être éligible aux subventions de DSIL et DETR notamment.



1 Audit énergétique du patrimoine communal



2 Réalisation du bilan énergétique



3 Présentation des résultats et des préconisations aux élus

Analyse énergétique du patrimoine

- Optimisation tarifaire des contrats énergétiques (électricité, combustible)
- Analyse de l'évolution des consommations énergétiques des 3 dernières années

Analyse technique du patrimoine

- Visite sur site pour relevé et état des lieux des équipements énergétiques
- Élaboration d'un plan d'action de préconisations cohérent et hiérarchisé, visant à l'amélioration de la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments analysés
- Rédaction d'un rapport et présentation des analyses et relevés effectués

Subvention et financement des travaux

- Accompagnement à la recherche de subventions (DETR, DSIL, Région, Département...)

Le CEP, une mission réalisée avec le soutien financier de l'ADEME



Prestation complémentaire de Simulations Thermiques Dynamiques (STD)

Aujourd'hui, le Territoire d'Énergie Orne propose à ses adhérents la possibilité de créer une Simulation Thermique Dynamique (STD). Cette étude complémentaire vient renforcer le bilan initial du CEP et permet d'obtenir les données obligatoires pour prétendre à un certain nombre d'aides financières en lien avec le décret tertiaire.

Les agents du Te61 sont formés à l'utilisation d'un logiciel professionnel certifié qui offre de nombreuses possibilités de calculs de données (analyse du confort et des déperditions thermiques, modélisation 3D, calcul du dimensionnement d'un moyen de chauffage, cycle de vie d'un bâtiment...).






Exemple de modélisation de la mairie de Bagnoles de l'Orne Normandie analyse du confort thermique du bâtiment.



" Pourquoi la simulation thermique dynamique peut-elle être nécessaire pour ma collectivité ? "

- Permet de quantifier les gains énergétiques des travaux prévisionnels.
- Pour la constitution de certains dossiers de demandes **d'aides financières notamment le Fonds vert.**
- Les données issues de la STD sont des outils techniques privilégiés permettant de déposer des dossiers dans le cadre du décret tertiaire.

Offre tarifaire prestations CEP et simulation thermique dynamique EPCI et collectivités.

Conseil en énergie partagé (CEP) sur une durée d'un an		Optionnel : Simulation Thermique Dynamique (STD) (complémentaire au CEP)	Coût global CEP + option STD
Montant total de la prestation	3 000 €	1 000 € (base minimum)	4 000 €
Participation du Te61	 80 %	 30 %	 67.5 %
Reste à charge de la collectivité coût par bâtiment	600 € HT / bâtiment / an	700 € HT / bâtiment / an	1 300 € HT / bâtiment / an

STD : prestation limitée aux bâtiments et fonctionnalités standards. Pour des bâtiments spécifiques, une convention et un devis seront proposés.

2. « L'Économe de flux »

Son rôle ? Faire la chasse au gaspillage sur le long terme !

Depuis 2021, le Territoire d'Énergie Orne propose, en mutualisant les moyens, un service « d'économe de flux » pour les collectivités et les EPCI désireuses de mettre en place une gestion des fluides énergétiques sur le long terme.



Le saviez-vous ?

Ces missions peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre des programmes ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) portés par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) sous conditions d'éligibilité.



CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ / ÉCONOME DE FLUX QUELLES DIFFÉRENCES ?



La mission d'économe de flux se déroule sur une plus longue durée que le conseil en énergie partagé, ce qui permet une analyse et un suivi énergétique du patrimoine plus poussé.

Pendant trois ans, l'économe de flux a pour mission de faire la chasse au gaspillage en examinant les dépenses énergétiques de la collectivité (bâtiments, véhicules, éclairage public, contrats d'électricité, unités de production d'énergies renouvelables, etc). L'objectif est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour permettre aux collectivités de développer des projets de rénovation des bâtiments publics et recourir aux énergies renouvelables lorsque cela est possible.

Si votre collectivité (commune ou EPCI) est intéressée par la mission d'économe de flux, n'hésitez pas à vous rapprocher du syndicat.



Votre contact
Nicolas Thuillier
nicolas.thuillier@te61.fr

GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES

Le Te61 accompagne les adhérents.



Groupe d'achat d'électricité du Te61

Ouvert aux communes, intercommunalités, groupement de communes, autres établissements publics.

TARIFS POUR LES MEMBRES

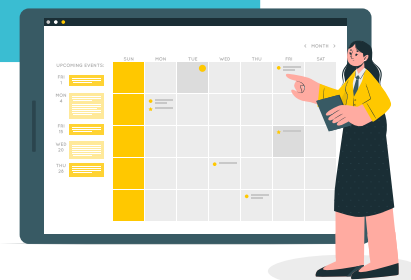
Énergies	Forfait annuel
- de 10 PDL	170 €
Entre 11 et 100 PDL	340 €
+ de 100 PDL	510 €

* PDL = Point de livraison

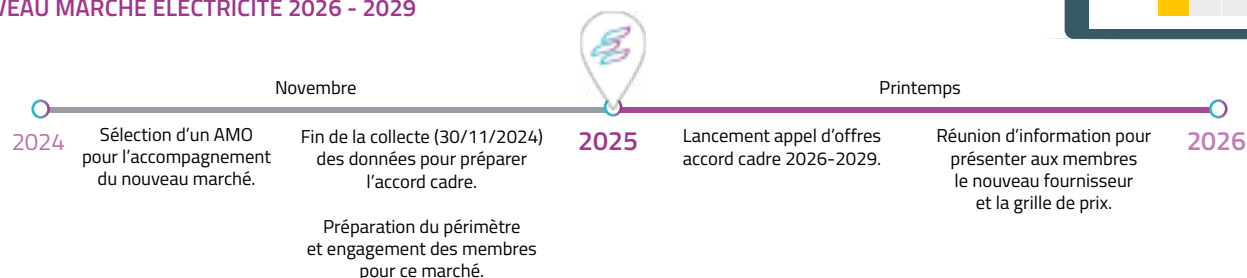
Le Te61 n'intervient pas pour la gestion courante des contrats (facturation, ouverture / fermeture de PDL...) entre la collectivité et le fournisseur.

MARCHÉ EN COURS 2023 - 2025 (ÉLECTRICITÉ)

Le marché actuel, d'une durée de 3 ans, a débuté en janvier 2023 et se terminera en décembre 2025.



CALENDRIER DU NOUVEAU MARCHÉ ÉLECTRICITÉ 2026 - 2029



Les dispositifs mis en place par le syndicat

- Un accès facilité au marché d'achat groupé** : le syndicat a ouvert son marché à ses membres, leur permettant de bénéficier d'une meilleure compétitivité sur leurs contrats d'énergie.
- Réunions d'information annuelles** : une rencontre annuelle permet de faire le point sur l'évolution des marchés et les stratégies à adopter.
- Mise en place de pénalités** : afin de protéger les intérêts de ses adhérents, des pénalités seront appliquées en cas d'écarts contractuels.
- Aides à l'obtention des dispositifs d'État** : les adhérents ont été accompagnés dans la compréhension et l'obtention des aides gouvernementales, comme le bouclier tarifaire, pour amortir l'impact des hausses.
- Gestion de la relation fournisseur** : le Te61 a épaulé ses adhérents dans leurs échanges avec les fournisseurs.

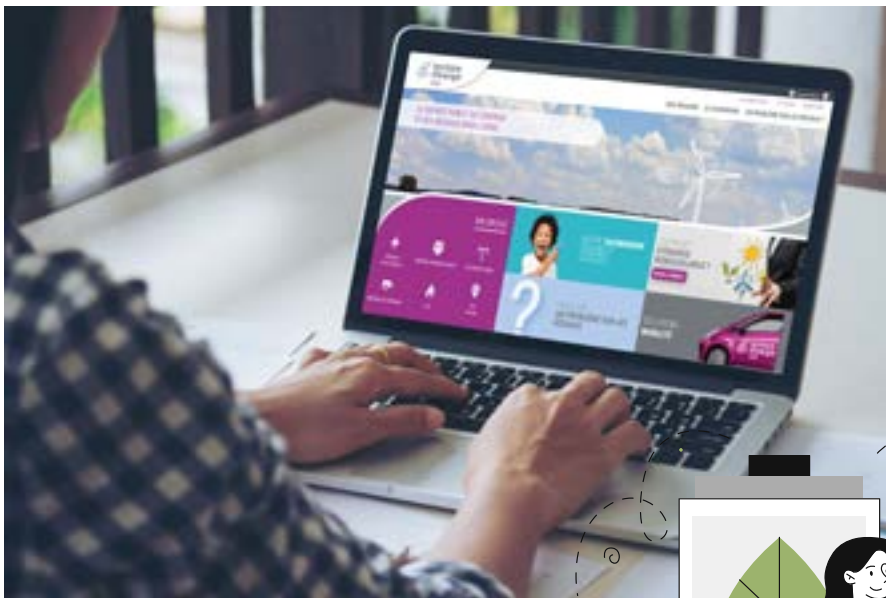


Le groupement d'achat du gaz est établi à l'échelle régionale.

Il est coordonné par le SDEC Énergie (Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados), le Te61 assurant le relai auprès des 26 membres de l'Orne.



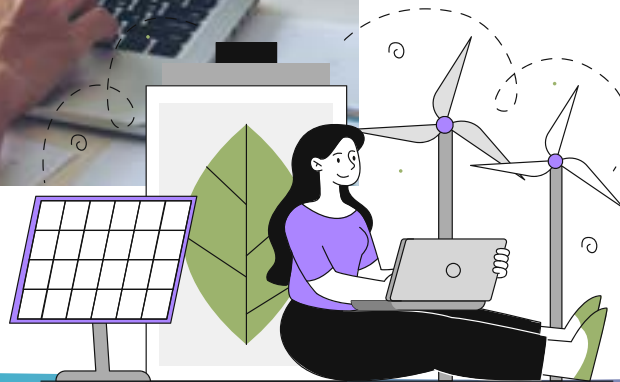
Votre contact :
Maryline Verdière
maryline.verdiere@te61.fr



UN FORMULAIRE EN LIGNE POUR NOUS SIGNALER VOS PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Votre collectivité a un projet d'énergie renouvelable et vous souhaitez savoir si le Te61 peut vous accompagner ?

Désormais un formulaire est à votre disposition pour renseigner votre projet en quelques clics.



www.te61.fr
« Un projet d'énergie renouvelable ?
Dites-le nous »

FAITES DES ÉCONOMIES GRÂCE AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES « CEE »

Lorsque vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie pour votre collectivité (isolation, chauffage, ventilation, éclairage...) vous pouvez percevoir des primes pouvant couvrir de 3 % à 40 % du coût des travaux grâce aux « CEE ».

Afin de faciliter l'accès de ces primes aux collectivités, **le Territoire d'Énergie Orne, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Orne, a mis en place une plateforme de comparaison.**

Ces primes varient selon les fournisseurs d'énergie, c'est pourquoi les comparer devient vite compliqué !



<https://prime-energie.orne.fr>



SHOWROOM DE L'ÉNERGIE



LE SHOWROOM DE L'ÉNERGIE

Un espace unique pour comprendre la transition énergétique

Situé dans la Maison de l'énergie à Valframbert, le showroom a pour objectif d'informer et de sensibiliser scolaires et élus à la transition énergétique.

Expositions, conférences, réunions, assemblées... le showroom est un espace entièrement modulable.

Les expositions se veulent ludo-éducatives pour appréhender le concept de transition énergétique, à l'aide de maquettes, de jeux et de simulateurs.

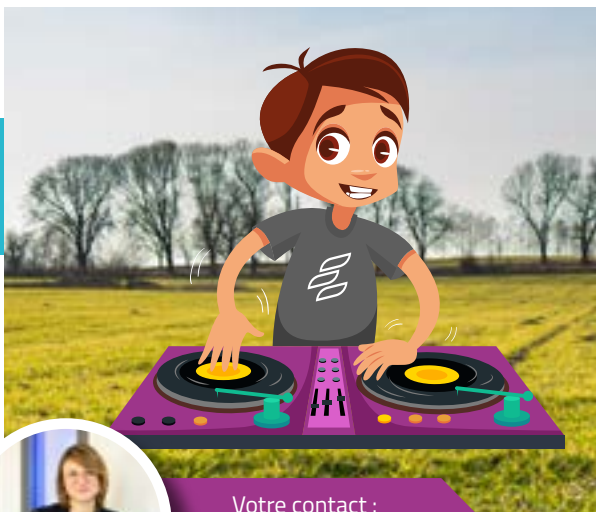


Les visites sont ouvertes aux scolaires à partir du CM1, aux groupes et aux élus, sur réservation. La visite est gratuite et guidée par une animatrice avec des jeux, ateliers et quizz.

Une moyenne de 5/5 sur les visites ! ★★★★★

L'EXPOSITION DU MOMENT

“ Le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie ”



Le Territoire d'Énergie Orne vous propose une expérience immersive pour comprendre, de façon concrète, le mix énergétique **Made in Normandie***.



PHOTOVOLTAÏQUE



HYDRAULIQUE



HYDROGÈNE



MÉTHANISATION



BOIS-ÉNERGIE



ÉOLIEN



NUCLÉAIRE

INFOS' PRATIQUES

L'exposition est ouverte aux scolaires, élus, associations, entreprises sur réservation obligatoire.

La visite est gratuite et guidée par notre animatrice

Durée : 1H30 / 2H sur place (modulable selon les attentes et les besoins)

Votre contact :
Camille Dubois
camille.dubois@te61.fr

VOS INTERLOCUTEURS

Vos élus sur le terrain.



PRÉSIDENT

Philippe AUVRAY

Les vice-Présidents



Charles
HAUTON
secteur 4 et 6



Philippe
CHALLIER
secteur 7 et 9



Michel
BELLEUGER
secteur 2 et 12



Amale
EL KHALEDI
secteur 5 et 8



Jérôme
LARCHEVÊQUE
secteur 1 et 3



Daniel
BIGEON
secteur 10 et 11



Benoît
RAULT
communes
urbaines

Les coordinateurs



Françoise
REIG-HAMELIN
secteur 1



Valérie
CHESNEL
secteur 2



Jean
LECLERC
secteur 3



Michel
COUSIN
secteur 4



Marc
CARRÉ
secteur 9



Henri
LEROUX
secteur 10



Gérard
FOURRÉ
secteur 11



Jean-Louis
MARIE
secteur 12



Marc
QUÉROLLE
secteur 5



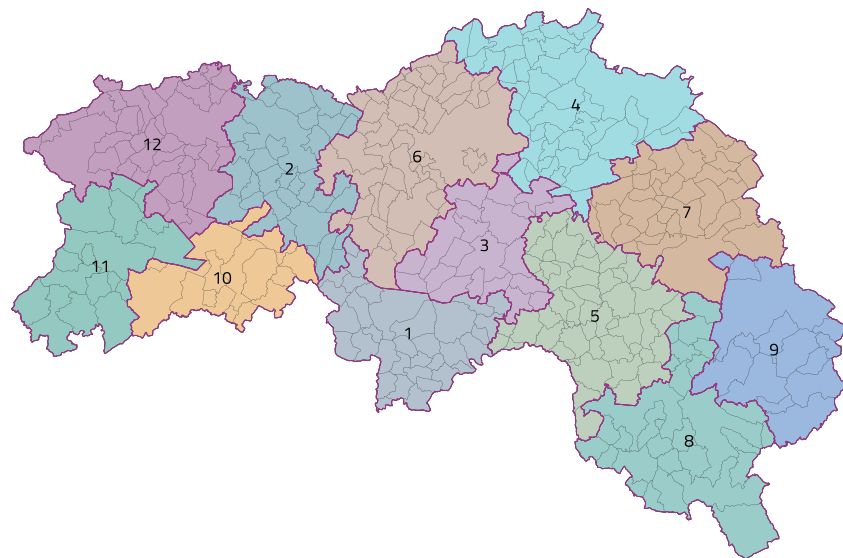
Jean-Pierre
MARTIN
secteur 6



Frédéric
HARDY
secteur 7



Nicolas
BOUCHÉ
secteur 8



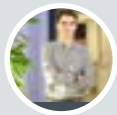
ADMINISTRATIF



Secrétaire générale / responsable pôle administratif
Christine THUILLIEZ
christine.thuilliez@te61.fr



Assistante de direction
Lucile CHÉRON
lucile.cheron@te61.fr



Accueil - Secrétariat
alexandre.cahagne@te61.fr
alexandre.cahagne@te61.fr



Juriste
Louis AVICE
louis.avice@te61.fr



Ressources humaines
Laureen VANDEVYVERE THUILLIEZ
laureen.vandevyvere-thuilliez@te61.fr



Informatique - réseaux
Dody LUMINGU
dody.lumingu@te61.fr



Informatique - programmation
Rémy VISSYRIAS
remy.vissyrias@te61.fr



Agent d'entretien
Gladys BONNEFOND

COMPTABILITÉ



Responsable pôle comptabilité
Isabelle THIERRY
isabelle.thierry@te61.fr



Gestionnaire comptabilité
Mélina HUET
melina.huet@te61.fr



Assistante comptabilité
Elisabeth DUHERON
elisabeth.duheron@te61.fr

TECHNIQUE



Directeur pôle technique et transition énergétique
Cédric THOMAS
cedric.thomas@te61.fr



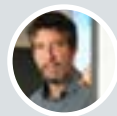
Secrétariat
Elisabeth DUHERON
elisabeth.duheron@te61.fr
Secteurs 1.2.10.11.12



Sylvie GANDIN
sylvie.gandin@te61.fr
Secteurs 3.4.5.6.7.8.9



Radars pédagogiques
Damien DANGUY
damien.danguy@te61.fr
Secteur 5



Chargés d'affaires
André-Jacques ALLANIC
aj.allanic@te61.fr
Secteurs 1.10. Urbain



Stanislas BISSON
stanislas.bisson@te61.fr
Secteurs 2.11.12



Guillaume THEUDE
guillaume.theude@te61.fr
Secteurs 3.4.6



Guillaume DELERY
guillaume.delery@te61.fr
Secteurs 7.8.9

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Responsable pôle éclairage public
Stéphane BÉLAND
stephane.beland@te61.fr



Chargé d'affaires
David MAILLARD
david.maillard@te61.fr



Secrétariat
Catherine JOURDAINNE
catherine.jourdainne@te61.fr

COMMUNICATION



Responsable pôle communication
Julie BOISGONTIER
communication@te61.fr



Chargée de communication
Camille DUBOIS
camille.dubois@te61.fr



Régisseur showroom
Nicolas DUPONT-BLOCH
nicolas.dupont-bloch@te61.fr

L'ÉQUIPE



Chargé d'affaires gaz
Tom BESNIER
tom.besnier@te61.fr



Responsable SIG
Dyhia TALEB
dyhia.taleb@te61.fr



Technicien.nes SIG

Maylis TIREAU
maylis.tireau@te61.fr



Gaël DESCHAMPS
gael.deschamps@te61.fr

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Secrétariat - achats d'énergies
Maryline VERDIÈRE
accueil-energie@te61.fr



Ingénieur bois-énergie
David DURAND
david.durand@te61.fr



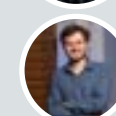
Ingénieure photovoltaïque
Hélène TESSON
helene.tesson@te61.fr



Pôle maîtrise de l'énergie
Responsable
Nicolas THUILLIER
nicolas.thuillier@te61.fr



Conseiller en énergies
Richard BOUDOU
richard.boudou@te61.fr



Éric LECAPLAIN
eric.lecaplain@te61.fr



2025

JANVIER	
M 1	Jour de l'An
J 2	Basile
V 3	Geneviève
S 4	Odilon
D 5	Épiphanie
L 6	Mélaine 02
M 7	Raymond
M 8	Lucien
J 9	Alix
V 10	Guillaume
S 11	Pauline
D 12	Tatiana
L 13	Yvette 03
M 14	Nina
M 15	Rémi
J 16	Marcel
V 17	Roseline
S 18	Prisca
D 19	Marius
L 20	Sébastien 04
M 21	Agnès
M 22	Vincent
J 23	Barnard
V 24	Fr. de Sales
S 25	Conv. S. Paul
D 26	Paul
L 27	Angèle 05
M 28	Th. d'Aquin
M 29	Gildas
J 30	Martine
V 31	Marcelle

FÉVRIER	
S 1	Ella
D 2	Présentation
L 3	Blaise 06
M 4	Véronique
M 5	Agathe
J 6	Gaston
V 7	Eugénie
S 8	Jacqueline
D 9	Appoline
L 10	Arnaud
M 11	N.-D. Lourdes 07
M 12	Félix
J 13	Béatrice
V 14	Valentin
S 15	Louise
D 16	Julienne
L 17	Alexis 08
M 18	Carême
M 19	Gabin
J 20	Aimée
V 21	Damien
S 22	Isabelle
D 23	Lazare
L 24	Modeste 09
M 25	Roméo
M 26	Nestor
J 27	Honorine
V 28	Romain

MARS	
S 1	Aubin
D 2	Charles
L 3	Guénolé 10
M 4	Mardi gras
M 5	Olive
J 6	Colette
V 7	Félicité
S 8	Jean de Dieu
D 9	Carême
L 10	Vivien 11
M 11	Rosine
M 12	Justine
J 13	Rodrigue
V 14	Mathilde
S 15	Louise
D 16	Bénédicte
L 17	Patrice 12
M 18	Cyrille
M 19	Joseph
J 20	PRINTEMPS
V 21	Clémence
S 22	Léa
D 23	Victorien
L 24	Cath. de Suè. 13
M 25	Humbert
M 26	Larissa
D 27	Habib
V 28	Gontran
S 29	Gawdis
D 30	Amédée ☺ +1h
L 31	Benjamin 14

AVRIL	
M 1	Hugues
V 2	Sandrine
J 3	Richard
V 4	Isidore
S 5	Irène
D 6	Marcellin
L 7	Jean-Baptiste 15
M 8	Julie
M 9	Gautier
J 10	Fulbert
V 11	Stanislas
S 12	Juste
D 13	Ilda
L 14	Maxime 16
M 15	Paterne
M 16	Benoît-Joseph
J 17	Anicet
V 18	Parfait
S 19	Emma
D 20	Pâques
L 21	L. Pâques 17
M 22	Alexandre
M 23	Georges
J 24	Fidèle
V 25	Marc
S 26	Allida
D 27	Zita
L 28	Valérie 18
M 29	Cath. de Si.
M 30	Robert

MAI	
J 1	Fête du Travail
V 2	Boris
S 3	Phil., Jacq.
D 4	Sylvain
L 5	Judith 19
M 6	Prudence
M 7	Gisèle
J 8	Armistice 1945
V 9	Pacôme
S 10	Solange
D 11	Estelle
L 12	Achille 20
M 13	Roland
M 14	Matthias
J 15	Denise
V 16	Honoré
S 17	Paul
D 18	Éric
L 19	Yves 21
M 20	Bernardin
M 21	Constantin
J 22	Émile
V 23	Didier
S 24	Donatien
D 25	Fête des Mères
L 26	Bérenger 22
M 27	Augustin
M 28	Germain
J 29	Ascension
V 30	Ferdinand
S 31	Visitation

JUIN	
D 1	Justin
L 2	Blandine 23
M 3	Kévin
M 4	Clotilde
J 5	Igor
V 6	Norbert
S 7	Gilbert
D 8	Pentecôte
L 9	L. de Pentecôte 24
M 10	Landry
M 11	Barnabé
J 12	Guy
V 13	Antoine de P.
S 14	Élisée
D 15	Fêtes des Pères
L 16	Aurélien 25
M 17	Hervé
M 18	Léonce
J 19	Romuald
V 20	Silvère
S 21	Été
D 22	Alban
L 23	Audrey 26
M 24	Jean-Bapt.
M 25	Prosper
J 26	Anthelme
V 27	Fernand
S 28	Irénée 31
D 29	Pierre-Paul
L 30	Martial 27

JUILLET	
M 1	Thierry
M 2	Martinien
J 3	Thomas
V 4	Florent
S 5	Antoine
D 6	Mariette
L 7	Raoul 28
M 8	Thibault
M 9	Amandine
J 10	Ulrich
V 11	Benoît
S 12	Olivier
D 13	Henri, Joël
L 14	Fête Nationale 29
M 15	Donald
M 16	N.-D. Mt-Carmel
J 17	Charlotte
V 18	Frédéric
S 19	Arsène
D 20	Marina
L 21	Victor 30
M 22	Marie Madeleine
L 23	Audrey 26
M 24	Jean-Bapt.
M 25	Prosper
J 26	Anthelme
V 27	Fernand
S 28	Irénée 31
D 29	Pierre-Paul
M 30	Juliette
J 31	Ignace de L.

AOUT	
V 1	Alphonse
S 2	Julien Eymard
D 3	Lydie
L 4	J.-M. Vianney 32
M 5	Abel
M 6	Transfiguration
J 7	Gaëtan
V 8	Dominique
S 9	Amour
D 10	Laurent
L 11	Claire 33
M 12	Clarisse
M 13	Hippolyte
J 14	Évrard
V 15	Assomption
S 16	Armel
D 17	Hyacinthe
L 18	Hélène 34
M 19	Jean-Eudes
M 20	Bernard
J 21	Christophe
V 22	Fabrice
S 23	Rose de Lima
D 24	Barthélemy
L 25	Louis 35
M 26	Natacha
M 27	Monique
J 28	Augustin
V 29	Sabine
S 30	Fiacre
D 31	Aristide

SEPTEMBRE	
L 1	Gilles 36
M 2	Ingrid
M 3	Grégoire
J 4	Rosalie
V 5	Raïssa
S 6	Bertrand
D 7	Reine
L 8	Nativité 37
M 9	Alain
M 10	Inès
J 11	Adelphé
V 12	Apollinaire
S 13	Aimé
D 14	La Croix
L 15	Roland 38
M 16	Edith
M 17	Renaud
J 18	Nadège
V 19	Emilie
S 20	Davy
D 21	Matthieu
L 22	AUTOMNE 39
M 23	Constant
M 24	Thèle
J 25	Hermann
V 26	Côme, Damien
S 27	Vinc. de P.
D 28	Venceslas
L 29	Michel 40
M 30	Jérôme

OCTOBRE	
M 1	Thérèse
J 2	Léger
V 3	Gérard
S 4	Fr. d'Assise
D 5	Fleur
L 6	Bruno 41
M 7	Serge
M 8	Pélagie
J 9	Denis
V 10	Ghislain
S 11	Firmin
D 12	Wilfried
L 13	Géraud 42
M 14	Juste
M 15	Thérèse d'Avila
J 16	Edwige
V 17	Baudoin
S 18	Luc
D 19	René
L 20	Adeline 43
M 21	Céline
M 22	Elodie
J 23	Jean de C.
V 24	Florentin
S 25	Crépin
M 26	Dimitri ☺ -1h
L 27	Emeline 44
M 28	Jude
M 29	Narcisse
J 30	Bienvenue
V 31	Quentin

NOVEMBRE	
S 1	Toussaint
D 2	Défunts
L 3	Hubert 45
M 4	Charles
M 5	Sylvie
J 6	Bertille
V 7	Carine
S 8	Geoffroy
D 9	Théodore
L 10	Léon 46
M 11	Armistice 1918
M 12	Christian
J 13	Brice
V 14	Sidoine
S 15	Albert
D 16	Marguerite
L 17	Elisabeth 47
M 18	Aude
M 19	Tanguy
J 20	Edmond
V 21	Prés.Marie
S 22	Cécile
D 23	Clément
L 24	Flora 48
M 25	Cath. L.
V 26	Delphine
J 27	Séverin
D 28	Jacq. de la M.
S 29	Saturnin
D 30	André

DÉCEMBRE	
L 1	Florence 49
M 2	Viviane
M 3	Fr. Xavier
J 4	Barbara
V 5	Gérald
S 6	Nicolas
D 7	Ambroise
L 8	Elfried 50
M 9	Imm. Concept.
M 10	Romarin
J 11	Daniel
V 12	Corentin
S 13	Lucie
D 14	Odile
L 15	Ninon 51
M 16	Alice
M 17	Gaël
J 18	Gatten
V 19	Urbain
S 20	Téophile
D 21	HIVER
L 22	Fr. Xavière 52
M 23	Armand
M 24	Adèle
J 25	Noël
V 26	Étienne
S 27	Jean
D 28	Innocents
L 29	David
M 30	Roger
M 31	Sylvestre

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
 Zone B : Aix, Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy, Metz, Nantes, Nice, Orléans, Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
 Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

6 rue de Gâtél, 61250 Valframbert
 02 33 32 83 13 / accueil@te61.fr
 www.te61.fr

